



RESUME DE LA VINGTIEME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES NATIONS POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS: 4-8 AVRIL 2005

La 20e session du Conseil d'Administration (CA-20) du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT) s'est déroulée du 4 au 8 avril 2005, au Centre des Nations Unies, à Nairobi, au Kenya. Y étaient présents, près de 1000 participants, dont, les délégués de 92 pays, ainsi que des représentants des agences des Nations Unies et des organismes internationaux; de gouvernements locaux et de leurs organisations, associations professionnelles et du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des organisations de jeunes. Quarante-huit des 58 Etats membres du Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT y étaient représentés.

Durant la semaine, les délégués se sont réunis dans des sessions de la réunion de haut niveau, de dialogues, de la Grande Commission (GC), de comité de rédaction et de groupe de contact pour procéder à l'examen des projets de résolutions. Lundi et mardi, les sessions de haut niveau ont se sont penchés sur: les activités d'ONU-HABITAT; du suivi de la poursuite de l'objectif de l'objectif de la Déclaration du Début du Millénaire des Nations Unies concernant l'amélioration des vies des habitants des taudis; et le programme de travail et budget d'ONU-HABITAT au titre de la biennale 2006-2007. Mercredi, les délégués ont mené des dialogues avec les collectivités locales et d'autres partenaires, avec une focalisation sur les recommandations ayant trait à la décentralisation et au renforcement des collectivités locales, et au financement de l'habitat et du développement urbain.

La CA-20 a conclu ses travaux par l'adoption de 22 résolutions portant sur les questions ayant trait au budget et programme de travail; à l'évaluation des catastrophes post-conflit, naturelles et induites par l'Homme, et la reconstruction; au Forum Urbain Mondial (FUM); au renforcement du Fonds pour la Réhabilitation des Taudis, d'ONU-HABITAT et de la Fondation pour les Etablissements Humains; à la décentralisation et le renforcement des collectivités locales; à l'amélioration de l'implication de la société civile dans la gouvernance locale; aux campagnes mondiales pour la sécurité de la propriété et la bonne gouvernance urbaine; à la parité hommes-femmes dans le développement des établissements humains; à la treizième session de la Commission du Développement Durable (CDD-13); aux petits Etats insulaires en développement; aux Gestionnaires du Programme Habitat (GPH) et des bureaux régionaux; à l'ordre du jour provisoire de la CA-21; à l'organisation et les thèmes des futures sessions de la CA; au développement durable des villes de l'Arctique; à l'habitat, en tant que composante du droit à un niveau de vie adéquat pour les personnes vulnérables et défavorisés; au thème jeunes et établissement humains; à l'établissement de la Conférence Ministérielle Africaine pour l'Habitat et le Développement Urbain (CMAHDU); à la préservation et au développement durable des oasis; aux pays les moins avancés; à l'accès au services de base, pour tous; et, aux

meilleures pratiques et aux pratiques particulières, aux politiques rationnelles et aux législations d'habilitation destinées au soutien des Objectifs de Développement du Début du Millénaire (ODM). Un projet de résolution concernant la poursuite de l'objectif 11 des ODM, n'a pas été adopté par la plénière de clôture en raison de l'absence d'un consensus autour de la proposition de re-fixe l'objectif.

Lorsque les délégués se sont réunis à la plénière de clôture, vendredi soir, ils ont fait part de leur satisfaction générale des résultats de la session. En dépit de confusions occasionnelles dues au fait que l'ordre du jour de la CA-20 était à la fois complexe et chargé et qu'il comportait plusieurs sujets polémiques qui ont retenu les délégués dans de longues sessions nocturnes, les délégués ont réussi à adopter un nombre record de résolutions. Ils ont collectivement indiqué qu'ils partageaient la conclusion de la Directrice Exécutive, Anna Tibaijuka, que la session s'est avérée extrêmement intéressante, qu'elle a suscité une réflexion profonde et qu'elle est réussie.

BREF HISTORIQUE D'ONU-HABITAT

Comme suite à la Première Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains, qui s'est déroulée à Vancouver, au Canada, du 31 mai au 11 juin 1976, la Déclaration de Vancouver sur les Etablissements Humains a établi officiellement le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains en tant que principale agence des Nations Unies, mandatée, par l'Assemblée Générale de l'ONU, de promouvoir des villes socialement et écologiquement durables, dans l'objectif de fournir un habitat adéquat pour tous. En vertu de la résolution 32/162 du 19 Décembre 1977 de l'Assemblée Générale, la Commission sur les Etablissements Humains a été également établie en tant qu'organe d'administration du Centre des Nations Unies des Etablissements Humains.

DANS CE NUMERO

Bref Historique d'ONU-HABITAT	1
Compte Rendu de la CA-20	2
La Réunion de Haut Niveau	3
Les Dialogues	3
La Grande Commission	3
Les Résolutions	4
Plénière de Clôture	9
Brève Analyse de la CA-20	9
Réunions à Venir	11



HABITAT II: La Deuxième Conférence des Nations unies sur les Etablissements Humains (Habitat II) s'est tenue à Istanbul, en Turquie, du 3 au 14 juin 1996, date du 20^e anniversaire de la première Conférence d'Habitat. L'ordre du jour d'Habitat et la Déclaration d'Istanbul sur les Etablissements Humains, adoptés par 171 gouvernements, durant de la Conférence, décrivaient plus de 100 engagements et de stratégies pour le traitement de la question de l'habitat et des établissements humains durables, mettant en exergue les thèmes de partenariat et d'action locale. En tant que point culminant du cycle des conférences des Nations Unies, Habitat II a vu la participation des autorités locales, du secteur privé, des parlementaires, des ONG et d'autres partenaires, dans la formulation de l'ordre du jour d'Habitat. En adoptant l'Ordre du Jour d'Habitat, la communauté internationale s'est fixée un objectif double consistant à réaliser un habitat adéquat pour tous et le développement des Etablissements Humains. Au terme d'un long débat, la Conférence a également réaffirmé l'engagement consistant à réaliser pleinement et progressivement le droit à un habitat adéquat.

ISTANBUL+5: La 25^e Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'examen général et l'évaluation des progrès accomplis dans l'application du résultat d'Habitat II, a eu lieu du 6 au 8 juin 2001 au siège des Nations Unies à New York. Au cours de la session extraordinaire, l'Assemblée Générale de l'ONU a adopté la Déclaration sur les Villes et Autres Etablissements Humains dans le nouveau Millénaire, qui consiste en une déclaration politique réaffirmant la Déclaration d'Istanbul sur les Etablissements Humains et l'Ordre du Jour d'Habitat; l'examen et l'évaluation de l'application de l'Ordre du Jour d'Habitat; et les propositions d'actions pour la réalisation des objectifs de l'habitat adéquat pour tous et du développement durable des Etablissements Humains.

56^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU: Dans sa résolution 56/206 du 21 décembre 2001, l'Assemblée Générale a décidé de transformer le Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains en Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains, ONU-HABITAT. L'Assemblée Générale a également décidé, dans la même résolution, de transformer la Commission sur les Etablissements Humains en Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT. Le Conseil d'Administration, devenu également organe subsidiaire de l'Assemblée Générale, rend compte à l'Assemblée Générale à travers le Conseil Economique et Social (ECOSOC) et fournit à l'ONU-HABITAT les orientations politiques générales. La résolution soulignait l'engagement de mettre en application des Objectifs de Développement pour le Début du Millénaire (ODM), y compris le besoin d'améliorer les conditions de vie de plus de 100 millions d'habitants des taudis, d'ici 2020. La résolution a également appelé à l'élection et à l'amélioration du statut de la Directrice Exécutive d'ONU-HABITAT au niveau de Sous-secrétaire Général. En juillet 2002, Anna K. Tibaijuka a été élue à l'unanimité, par l'Assemblée Générale comme Directrice Exécutive d'ONU-HABITAT, pour un mandat de quatre ans.

PREMIERE SESSION DU FORUM URBAIN MONDIAL: Désignée par l'Assemblée Générale de l'ONU, comme organe consultatif, le Forum Urbain Mondial (FUM) est un lieu de réflexion ouvert à tous conçu pour encourager le débat et la discussion autour des défis posés à l'urbanisation au cours de ce siècle. La Première Session du FUM s'est déroulée à Nairobi, au Kenya, du 29 avril au 3 mai 2002. Le thème général était l'urbanisation durable. Les discussions y ont également axé sur: les effets des VIH/SIDA sur les Etablissements Humains; la violence à l'encontre des femmes; les services et l'infrastructure de base, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement; et le besoin d'un régime foncier sûr.

SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: Le Sommet Mondial pour le Développement Durable s'est tenu à Johannesburg, en Afrique du Sud, du 26 août au 4 septembre 2002. Le Plan de Mise en Œuvre de Johannesburg (PMCEJ), adopté à Johannesburg, appelle à la réalisation d'une amélioration significative dans les conditions de vie d'au moins de

100 millions d'habitants de taudis, d'ici 2020, comme proposé dans l'initiative "Villes sans Taudis". Le PMCEJ appelle à des mesures, à tous les niveaux, visant: à l'amélioration de l'accès à la propriété foncière, à un habitat adéquat et aux services de base pour les pauvres des zones urbaines et rurales; à l'utilisation de matériels durables à faibles coûts et des technologies appropriées pour la construction de logements adéquats et sûrs pour les pauvres; et, à accroître les emplois décentes, les crédits et les revenus; à supprimer les réglementations qui ne sont pas nécessaires et autres obstacles dressés devant les micro-entreprises et le secteur informel; et à soutenir les programmes de réhabilitation des taudis dans le cadre des plans de développement urbain.

19^e SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ONU-HABITAT: Cette session a eu lieu à Nairobi, au Kenya, du 5 au 9 mai 2003. L'objectif de la session consistait à examiner le suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU pour la revue générale et l'évaluation de la mise en application de l'Ordre du Jour d'Habitat. Les thèmes particuliers de la session étaient les stratégies pour le développement urbain et les stratégies pour l'habitat en faveur des pauvres, et, la dimension rurale du développement urbain durable. La session a examiné les activités d'ONU-HABITAT, adopté son programme de travail et son budget au titre de la biennale 2004-2005 et son plan moyen au titre de 2006-2009. La session a également adopté 18 résolutions couvrant une gamme de sujets allant de celui du rôle et des droits des femmes dans le développement des Etablissements Humains et dans la réhabilitation des taudis, à ceux de l'eau et de l'assainissement, et de la décentralisation et du renforcement des autorités locales.

COMPTE RENDU DE LA CA-20

Bo Göransson (Suède), Président de la GC-19, a ouvert la 20^e session du Conseil d'Administration le lundi 4 avril 2005 et souhaité la bienvenue aux délégués, soulignant que le monde est endeuillé par la récente disparition de sa Sainteté le Pape Jean Paul II. Après l'hommage au Pape lu par Anna Tibaijuka, Directrice Exécutive d'ONU-HABITAT, les délégués ont observé une minute de silence.

Tibaijuka a ensuite livré un message de la part de Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU. Il y souligne l'importance du maintien de la promesse d'améliorer les vies de 100 millions d'habitants des taudis, d'ici 2020, et reconnaît un rôle de chef de file de l'ONU-HABITAT dans le traitement de ce défi. Il y encourage également les délégués à la CA-20, à prévoir le renforcement des capacités des autorités locales et de la Fondation des Nations Unies pour l'Habitat et les Etablissements Humains, lors de la considération du budget de l'ONU-HABITAT au titre de la biennale 2006-2007.

Wangari Maathai, Lauréate du Prix Nobel de la Paix en 2004 et Vice-ministre Kenyane de l'Environnement et des Ressources Naturelles, a mis en relief les efforts fournis par ONU-HABITAT pour relever les défis de la dégradation environnementale dans les établissements humains. Mettant l'accent sur le problème grandissant des "réfugiés environnementaux," elle a plaidé pour la protection à la fois des environnements créés et des environnements naturels, à travers la promotion des responsabilités individuelles et collectives, et a appelé l'ONU-HABITAT à catalyser les efforts fournis par les gouvernements, les autorités locales et la société civile en vue de fournir un habitat adéquat pour tous.

Klaus Töpfer, Directeur Exécutif, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), a présenté un rapport sur la coopération entre le PNUE et l'ONU-HABITAT dans le domaine de l'environnement urbain, en tant que thème central pour la mise en application des ODM. Il a mis en exergue le lien entre les villes durables et les changements climatiques, l'importance de l'approche fondée sur la parité hommes-femmes, et le thème de la Journée Mondiale de l'Environnement, de cette année, "Villes Vertes."

Dans sa déclaration liminaire, Tibaijuka a souligné que la pauvreté et les taudis sont au centre de la Déclaration du Début du Millénaire. Elle a critiqué l'actuel Objectif II des ODM, consacré à



l'amélioration des vies d'au moins 100 millions d'habitants des taudis, d'ici 2020, qu'elle trouve modeste dans ses chiffres, et manquant de repères nationaux, et a encouragé, en guise de principal résultat de la réunion du CA, de le reformuler de manière à "réduire de moitié, entre 1990 et 2020, la proportion d'habitants de taudis des populations urbaines." Présentant un rapport sur l'intégration des ODM dans le travail de l'ONU-HABITAT dans les domaines des taudis, de l'eau et de l'assainissement, elle a appelé l'ONU-HABITAT à suivre de près les recommandations politiques de la CDD-13.

Mwai Kibaki, Président de la République du Kenya, s'est adressé à la réunion, rappelant sa récente participation au Conseil d'Administration du PNUE et soulignant que le Kenya a le privilège d'abriter le PNUE et l'ONU-HABITAT. Il a décrit la manière dont des calamités, comme le tsunami de l'océan indien, ont causé d'immenses souffrances et ont eu des incidences sur le développement durable des établissements humains. Il a souligné que la préparation aux catastrophes au niveau des communautés est un thème de la CA-20. Il a décrit la coopération du Kenya avec l'ONU-HABITAT, à travers un Protocole d'Accord signé en 2003, assorti d'un programme de réhabilitation des taudis, à Nairobi. Il a également fait l'éloge d'ONU-HABITAT, pour son renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'Habitat et des Etablissements Humains, par l'établissement d'un fonds spécial, appelé Fonds pour la Réhabilitation des Taudis.

Les délégués ont élu par acclamation, l'ambassadeur Petr Kopriva, République Tchèque, Président du CA. Ils ont également élu Rosalinda Valenton Tirona (Philippines), Jose Luis Casal (Argentine) et Bernd Braun (Allemagne), Vice-présidents, et Edna Tobi (Nigeria), as Rapporteur. Les délégués ont adopté l'ordre du jour provisoire et l'organisation des travaux (HSP/GC/20/1 et Add.1). Le Président Kopriva a déclaré qu'un comité de rédaction a été établi pour l'examen des projets de résolutions. Les lettres d'accréditation des délégués ont été vérifiées par le Bureau du CA, puis présentées et adoptées par la Plénière de clôture, vendredi 8 avril.

LA REUNION DE HAUT NIVEAU

La réunion de haut niveau, présidée par le Président du CA, Kopriva, a eu lieu les lundi 4 et mardi 5 avril, et a traité: des activités d'ONU-HABITAT; de la mise en œuvre et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Début du Millénaire, consacré à l'amélioration des vies des habitants de taudis; des programme de travail et budget au titre de biennale 2006-2007; des questions de coordination, et des sujets devant être examinés par la CDD-13.

S'agissant des activités d'ONU-HABITAT (HSP/GC/20/2), plusieurs pays ont mis l'accent sur: les effets favorables des campagnes mondiales d'ONU-HABITAT en faveur de la sûreté de la propriété et de la gouvernance urbaine; le besoin d'une meilleur coordination avec les organes des Nations Unies et avec les partenaires internationaux et nationaux; et, l'importance d'une planification stratégique à long terme, renforcée par le suivi et l'évaluation. Le G-77/Chine a apporté son appui à la campagne mondiale proposée en faveur de l'évaluation des catastrophes naturelle et induites par l'homme et de la reconstruction. Le Groupe Africain a souligné la première CMAH DU, et a souligné qu'ONU-HABITAT devrait renforcer les capacités opérationnelles en vue de fournir une assistance pratique aux pays en développement. Les délégués, toutefois, avaient des vues divergentes sur les orientations futures d'ONU-HABITAT, en particuliers, pour ce qui est de la mise en opération de ses activités et du rôle des Gestionnaires de Programme d'Habitat (GPH).

Au sujet de la poursuite et de l'évaluation de l'objectif de la Déclaration du Début du Millénaire des Nations Unies concernant l'amélioration des vies des conditions de vie des habitants des taudis, bien que nombre de pays aient fait part de leur soutien pour la réalisation des ODM, la reformulation proposée de l'objectif 11 de manière à stipuler "réduire de moitié, entre 1990 et 2020, la proportion d'habitants des taudis, des populations urbaines," a

donné lieu à une grande controverse. Plusieurs pays ont souligné que les catastrophes naturelles et induites par l'Homme et la pandémie VIH/SIDA mettaient en péril la réalisation des ODM.

John Ashe (Antigua et Barbuda), Président de la CDD-13, a ouvert le débat sur la concrétisation de l'accès adéquat à l'eau douce, à la assainissement et à l'habitat, en vue de fournir une contribution de la CA-20 à la CDD-13. Les délégués ont mis l'accent sur: l'éradication de la pauvreté et un meilleur accès aux services de base, comme condition préalable à l'amélioration des conditions de vie; le rôle des collectivités locales, en tant qu'acteurs clé de la mise en œuvre des objectifs des ODM; le besoin d'une approche intégrée; et, la volonté politique, en tant qu'élément clé pour la concrétisation des ODM.

Au sujet du budget et programme de travail, la Directrice Exécutive a encouragé les donateurs à fournir des fonds réservés souples à travers des arrangement financiers pluriannuels, en vue de permettre à ONU-HABITAT davantage de flexibilité dans le classement prioritaire des activités à financer. Soulignant que la plate-forme financière d'ONU-HABITAT est la plus maigre de tous le système des Nations Unies, le G-77/Chine a fait part de ses réserves quant à la précarité de la situation financière des bureaux régionaux d'ONU-HABITAT et a appelé à des financements supplémentaires souples sous forme de contributions volontaires.

Les comptes-rendus de ces discussions sont disponible en ligne à: <http://www.iisd.ca/vol11/enb1150f.html> et <http://www.iisd.ca/vol11/enb1151f.html>

LES DIALOGUES

L'après-midi, les délégués ont mené un dialogue sur le financement de l'habitat et du développement urbain, avec la participation de plusieurs panélistes. Ces derniers ont élaboré sur les politiques poursuivies en matière d'habitat, dans leurs pays, et ont présenté le contexte du financement de l'habitat et du développement urbain en Afrique. Ils ont également donné un aperçu sur les efforts fournis par leurs pays pour la fourniture d'un habitat adéquat à leurs populations à travers des mécanismes financiers innovants. Au terme du débat, les points clés suivants ont émergé: l'hypothèse selon laquelle les pauvres sont des emprunteurs à haut risque s'est avérée fautive, la preuve ayant été fournie par les initiatives de petits financements; les projets de réhabilitation des taudis ont besoin d'être convertis en programmes globaux, intégrant les composante eau douce, assainissement, éducation et création d'emplois; et, l'élévation de la question de l'habitat à la fois dans les plan d'actions national et international, est essentiel. Deux dialogues ont été tenus, mercredi 6 avril, sous la présidence du Président du CA, Kopriva. Le matin, les délégués ont mené un dialogue sur la décentralisation effective et le renforcement des autorités locales, y compris le projet de texte des lignes directrices devant encadrer la décentralisation, élaboré par les membres du Groupe d'Experts Consultatif sur la Décentralisation (AGRED), dialogue qui a vu la participation de plusieurs panélistes. Ces derniers ont partagé leurs expériences en matière de décentralisation, avec une focalisation particulière sur le mandat et les activités des collectivités locales, et ont souligné que la reconnaissance, à Habitat II, de la nécessité d'une gouvernance efficace à tous les niveaux, est un accomplissement majeur dans le processus de renforcement des collectivités locales. Plusieurs panélistes ont fait part de leur appui à la décentralisation et au renforcement des collectivités locales et ont présenté des rapports sur leurs activités en cours dans ce domaine. Ils ont également mis en exergue: le lien solide entre démocratie, décentralisation et développement; la nécessité de la souplesse, de la diversité et de l'adaptabilité des lignes directrices; et, l'importance de cadres législatifs et de financements adéquats.

Les compte rendu de ces discussions sont disponible en ligne à: <http://www.iisd.ca/vol11/enb1152f.html>

LA GRANDE COMMISSION

La GC, présidé par Bernd Braun (Allemagne), s'est réunie tout le long de la semaine, pour examiner les points suivants de l'ordre du jour: le thème particulier concernant l'implication de la société civile dans l'amélioration de la gouvernance locale; le thème parti-



culier concernant les catastrophes post conflits, naturelles et induites par l'Homme; la mise en œuvre et le suivi de l'objectif de la Déclaration du Début du Millénaire, relatif aux taudis; le programme de travail - budget; les questions de coopération y compris la CDD-13; et, les thèmes de la CA-21 et des sessions futures du CA.

IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE:

Lundi 4 avril, la GC s'est penchée, sous forme d'un dialogue, sur le thème particulier concernant l'implication de la société civile dans l'amélioration de la gouvernance locale (HSP/GC/20/4). Les participants ont souligné l'importance de l'implication de la société civile, ont déterminé les obstacles posés, tels que la participation limitée et l'accès limitée à l'information, et les voies et moyens de traiter ces obstacles: le renforcement des capacités; la transparence des gouvernements locaux et des organisations de la société civile; l'édification sur la dynamique actuelle et sur les partenariats en cours; la mobilisation des ressources pour la multiplication des initiatives communautaires; le renforcement de la démocratie locale et de la décentralisation; la promotion d'un ensemble commun de valeurs pour les gouvernements et pour la société civile; et l'équilibrage des pouvoirs de la société civile, du secteur privé et des gouvernements. Le compte rendu de ce débat est disponible en ligne à: <http://www.iisd.ca/vol11/enb1150f.html>

L'ÉVALUATION ET LA RECONSTRUCTION APRES LES CATASTROPHES POST-CONFLITS, NATURELLES ET INDUITES PAR L'HOMME:

Mardi après-midi 5 avril, la GC s'est penché sur le thème particulier concernant l'évaluation et la reconstruction suite aux catastrophes post-conflits, naturelles et induites par l'Homme (HSP/GC/20/5). Les participants ont souligné l'importance: de l'implication des communautés locales et du secteur privé; de la préparation aux catastrophes; de la coordination entre les donateurs; et, du lien entre les secours d'urgence et le développement. A le compte rendu de ce débat est disponible en ligne à:

<http://www.iisd.ca/vol11/enb1151f.html>

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE L'OBJECTIF DE LA DÉCLARATION DU DÉBUT DU MILLENAIRE, RELATIF A L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DES TAUDIS:

La GC s'est penchée sur la question de la mise en œuvre et du suivi de l'objectif de la Déclaration du Début du Millénaire, concernant l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis (HSP/GC/20/6 et Add.1), le mardi après-midi et le mercredi matin. Les débats ont commencé par un échange d'expériences nationales, en particulier, entre les pays en développement, dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis, puis s'est focalisée sur la proposition émise par ONU-HABITAT de reformuler l'Objectif 11, certains pays en développement y apportant leur appui. Les comptes rendu de ces débats sont disponibles en ligne à: <http://www.iisd.ca/vol11/enb1151f.html> et <http://www.iisd.ca/vol11/enb1152f.html>

LES PROGRAMMES DE TRAVAIL ET BUDGET:

Mercredi 6 avril, la GC a planché sur le programme de travail - budget (HSP/GC/20/6 et Add.1; HSP/GC/20/9 et Add.1, Add.2; HSP/GC/20/BD/1 et BD/2; HSP/GC/20/INF/5), se focalisant sur les éléments proposés suivants: recrutement de nouveaux effectifs, en particulier des GPH; introduction d'un barème indicatif des contributions volontaires; et une plus grande souplesse dans la réaffectation des fonds. L'Algérie a annoncé sa contribution volontaire aux activités de réhabilitation des taudis, en Afrique, et la Norvège a proposé d'inclure les travaux en faveur des enfants et des jeunes, dans le programme de travail. Des résumés de ces discussions sont disponibles en ligne à: <http://www.iisd.ca/vol11/enb1152f.html>

LES QUESTIONS DE COORDINATION: La GC s'est penché sur les questions de coordination, jeudi 7 avril, couvrant: la coopération entre ONU-HABITAT et le PNUE (HSP/GC/20/10); la coopération avec les agences et les organisations au sein du système des Nations Unies, les organisations internationales extérieures au système des Nations Unies et les ONG (HSP/GC/20/12); les questions émanant des résolutions des principaux organes législatifs des Nations Unies et autres organes inter-

gouvernementaux, apportées à l'attention du CA (HSP/GC/20/BD/3); et, la CDD-13 (HSP/GC/20/1/Add.1). Les discussions se sont focalisées sur la CDD, l'UE appelant à l'intégration du plan d'Action d'Habitat dans tous les ODM, et mettant en garde contre la reformulation proposée de l'objectif 11. Le Nigeria a accueilli avec satisfaction la récente résolution de l'Assemblée Générale qui a permis aux sessions du CA d'ONU-HABITAT GC de se tenir avant la CDD. Les résumés de ces discussions sont disponibles en ligne à: <http://www.iisd.ca/vol11/enb1153f.html>

Résumé du Président, des discussions de la CA-20, à l'intention de la CDD-13: Jeudi 7 avril, le Président de la GC, Braun, a formé un comité des Amis du Président, pour l'élaboration du Résumé du Président, des discussions de la CA-20, à l'intention de la CDD-13, qui doit être transmis par le Président du CA, Kopriva, au Président de la CDD-13, Ashe. Le projet de résumé a été approuvé par la GC et a été présenté, pour information, à la plénière de clôture, vendredi 8 avril, puis transmis au Président de la CDD-13. Le Résumé du Président met en relief les domaines de politiques et d'action devant être examinés à la CDD-13, y compris les principes généraux, parmi lesquels il y a lieu de citer:

- l'approche intégrée en matière de planification;
- l'insertion de l'ensemble des thèmes multisectoriels et de l'approche pro-pauvres;
- l'importance de l'urbanisation durable;
- la reconnaissance du contexte urbain, i.e. le besoin de traiter la question de la réduction de la pauvreté urbaine dans le cadre des politiques nationales de réhabilitation des taudis;
- l'intégration des thèmes de la CDD-13 au niveau des établissements humains;
- la sécurité de la propriété foncière;
- la reconstruction après les catastrophes post conflits et les catastrophes naturelles;
- la décentralisation et le renforcement des autorités locales;
- l'amélioration de la participation de la société civile dans la gouvernance naturelle;
- le rôle des femmes et des jeunes dans les établissements humains durables;
- le financement du développement des établissements humains, de la réhabilitation des taudis, de l'eau douce et de l'assainissement; et
- la coopération entre le PNUE et ONU-HABITAT.

Le résumé du Président indique également que la CDD-13 devrait reconnaître le rôle d'ONU-HABITAT, en tant que point focal désigné, au sein du Système des Nations Unies, chargé du suivi et des contributions à l'accès aux services de base, et que la dimension urbaine continuera à jouer un rôle clé dans les cycles d'exécution futurs de la CDD.

ADOPTION DU RAPPORT: Le rapport provisoire de la GC (HSP/GC/20/CW/L.1, Add.1, Add.2, Add.2/Corr. 1, Add.3 et Add.4) a été adopté sur deux sessions, le jeudi après-midi 7 avril et vendredi matin 8 avril.

LES RÉSOLUTIONS

Seize projets de résolutions ont été élaborés par le Comité des Représentants Permanents (CRP) (HSP/GC/20/3/Add.1) et présentés à la CA-20, pour examen par le Comité de Rédaction, le mardi 5 avril. Six autres projets de résolutions ont été introduits au Comité de Rédaction, le mercredi 6 avril. Ces projets de résolutions ont été examinés: dans la réunion de haut niveau, dans la GC, dans le Comité de Rédaction et dans le groupe de contact. Le projet de résolution concernant le programme spécial d'établissements humains pour le peuple Palestinien a été examiné au cours de la CA-20, par les seules parties directement impliquées, et présenté à la plénière de clôture, pour adoption, le vendredi 8 avril. A moins d'une mention contraire, tous les projets de résolutions ont été adoptés par la plénière de clôture, le vendredi 8 avril.

Jeunes et Établissements Humains: Ce projet de résolution (HSP/GC/20/CRP.1) a été introduit et adopté, le jeudi, moyennant quelques amendements mineurs. Un y a eu un certain débat sur la pertinence de la Déclaration du Début du Millénaire et du terme "démocratique" dans la référence aux organisations de jeunes, mais aucun amendement n'a été proposé ou adopté.



La Résolution Finale: Dans cette résolution (HSP/GC/20/CRP.1/Rev.1), le CA invite les gouvernements à apporter leur assistance à travers le renforcement des capacités, la mise en place de stratégies d'habilitation des organisations de jeunes, le soutien des expressions culturelles des jeunes, l'établissement de centres d'information et de centres ressources, la création de partenariats avec d'autres organisations de jeunes, et demande à la Directrice Exécutive de parachever la Stratégie des Jeunes pour l'Amélioration de l'Engagement.

Etablissement de la Conférence Ministérielle Africaine pour l'Habitat et le Développement Urbain: Le projet de résolution (HSP/GC/20/CRP.2) a été introduit par le Groupe Africain dans le Comité de Rédaction, le lundi. Jeudi, le Comité de Rédaction a examiné le projet de résolution. Ce dernier a été approuvé, avec un seul amendement reconnaissant le travail accompli par d'autres conférences ministérielles, dans le domaine des établissements humains, telles que l'Assemblée des Ministres et Responsables de Haut Rang, pour l'Habitat et le Développement Urbain en Amérique Latine et Caraïbes.

La Résolution Finale: Dans la résolution (HSP/GC/20/CRP.2/Rev.1), le CA accueille avec satisfaction l'établissement de la Conférence Ministérielle Africaine pour l'Habitat et le Développement Urbains (CMAHDU), qui doit servir de mécanisme consultatif pour la promotion du développement durable des établissements humains en Afrique, sous l'égide de l'Union Africaine. Il y demande à la Directrice Exécutive: de travailler en étroite collaboration avec la CMAHDU pour la concrétisation des objectifs du Plan d'Action d'Habitat et pour l'avancement des ODM; de continuer à fournir du soutien à la mise en œuvre du Programme en faveur des Villes, du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique; et d'informer la CA-21 des progrès accomplis par la CMAHDU et de ses implications sur les programmes de travail et budget.

Il invite aussi les gouvernements d'autres régions à renforcer ou à établir des structures consultatives similaires en vue d'élever le profil des questions traitées par ONU-HABITAT; et, ceux qui sont en mesure de le faire, à contribuer au financement de ces activités.

Préservation et Développement Durable des Oasis: Le projet de résolution (HSP/GC/20/CRP.3) a été introduit par le Comité de Rédaction, mardi, et approuvé moyennant quelques amendements textuels mineurs.

La Décision Finale: Dans la résolution (HSP/GC/20/CRP.3/Rev.1), le CA demande à la Directrice Exécutive de prendre en ligne de compte les besoins particuliers de ces oasis dans les programmes internationaux d'ONU-HABITAT, en particulier, dans les programmes du Plan d'action 21, Villes Durables; et de renforcer les mécanismes de consultation et de partenariat entre les parties intéressées en vue de traiter les problèmes d'établissements humains touchant les oasis. Il invite l'ensemble des partenaires du Plan d'action d'Habitat à soutenir les efforts concertés fournis pour la mise en place d'une gestion durable des oasis. Il encourage également les gouvernements concernés à créer un environnement juridique, institutionnel, administratif et financier habilitant, pour la lutte contre la dégradation sociale, économique et environnementale des oasis d'une manière intégrée, conférant un rôle central aux communautés locales.

Les Pays les Moins Avancés: Ce projet de résolution (HSP/GC/20/CRP.4) a été introduit dans le Comité de Rédaction, le mercredi. Un pays industrialisé a proposé de remplacer le libellé "Objectifs de Développement du Début du Millénaire" par "objectifs de développement internationalement convenus" dans le paragraphe opérationnel, et a précisé que les ODM et les objectifs ne sont pas tous internationalement convenus. Le projet de résolution a été approuvé tel qu'amendé.

La Résolution Finale: Dans cette résolution (HSP/GC/20/CRP.4/Rev.1), le CA invite: les gouvernements des pays les moins industrialisés à mettre en place des stratégies de développement nationales; les gouvernements des pays industrialisés à accroître l'aide au développement; et, la Directrice Exécutive, à intégrer la mise en application du Programme d'Action de Bruxelles.

Accès aux Services de Base pour Tous, dans le Cadre des Etablissements Humains Durables: Ce projet de résolution (HSP/GC/20/CRP.5) a été introduit et approuvé par le Comité de Rédaction, jeudi, après adjonction d'un paragraphe opérationnel demandant à la Directrice Exécutive de collationner les meilleures pratiques en matière de fourniture des services de base.

La Résolution Finale: Dans cette résolution (HSP/GC/20/CRP.5/Rev.1), le CA invite les gouvernements à établir des partenariats pour un accès durable aux services de base, et demande à la Directrice Exécutive de collationner les meilleures pratiques dans le domaine de la livraison des services de base.

Meilleures Pratiques, Bonnes Politiques et Législation d'Habilitation, en Appui à l'Urbanisation Durable et à la Réalisation des Objectifs de Développement du Début du Millénaire: Ce projet de résolution (HSP/GC/20/CRP.6) a été introduit et adopté dans le Comité de Rédaction, le jeudi, avec quelques amendements mineurs.

La Résolution Finale: Dans cette résolution (HSP/GC/20/CRP.6/Rev.1), le CA fait l'éloge de la Directrice Exécutive pour les progrès accomplis sur le Programme d'ONU-HABITAT axé sur les Meilleures Pratiques et le Leadership Local, et invite les partenaires du Plan d'Action d'Habitat, à participer à la Conférence Internationale de Dubaï pour le Transfert des Meilleures Pratiques.

Parité Hommes-Femmes dans le Développement des Etablissements Humains: Ce projet de résolution (HSP/GC/20/L.9/Rev.2) a été d'abord examiné dans le Comité de Rédaction, mardi. Quelques délégations ont argué qu'il faisait double emploi avec d'autres résolutions d'ONU-HABITAT, telles que celles adoptées à la CA-19; d'autres ont argué qu'il devait être réitéré en raison de la persistance des inégalités. Ce point a été résolu par l'insertion de nouveaux paragraphes préambulaires faisant références aux résolutions antécédente ainsi qu'à Habitat II et à la Plate-forme d'Action de Pékin. D'autres nouveaux paragraphes préambulaires ont été également proposés et adoptés, avec peu ou pas de débat.

La Résolution Finale: Dans cette résolution (HSP/GC/20/CRP.7 Rev.1), le CA demande aux gouvernements et aux autorités locales d'impliquer les femmes dans les processus décisionnels, de traiter le problème de la violence à l'encontre des femmes, de reconnaître les besoins particuliers et les vulnérabilités des femmes, dans les situations post-conflits et de catastrophes, et appelle la Directrice Exécutive à mettre en œuvre, dans l'ONU-HABITAT, des activités normatives et opérationnelles pour le traitement de la parité hommes-femmes et la promotion des femmes. Le CA encourage également les gouvernements: à traiter les vulnérabilités particulières des femmes dans les situations post-conflits et de catastrophes, et à réviser les politiques discriminatoires à l'encontre des femmes.

Développement Durable des Villes de l'Arctique: Ce projet de résolution (HSP/GC/20/L.15/Rev.1) a été examiné et approuvé dans le Comité de Rédaction, mercredi, avec un amendement mineur qui a consisté en l'insertion d'une référence au réseau Nord-Nord.

La résolution Finale: Dans cette résolution (HSP/GC/20/CRP.8), le CA demande à la Directrice Exécutive d'œuvrer à l'amélioration de la prise de conscience sur les problèmes posés à la région Arctique, et de se concerter avec le Conseil de l'Arctique, la Banque Mondiale et le réseau Nord-Nord autour de la question du développement durable des Villes de l'Arctique. Le CA reconnaît aussi l'importance d'un réseau "Nord-Nord" des villes, pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques; et demande à la Directrice Exécutive de collationner les données utiles à domaine.

L'Organisation et les Thèmes des Sessions Futures du Conseil d'Administration: Ce projet de résolution (HSP/GC/20/L.14/Rev.1) a été introduit au, et approuvé par, le Comité de Rédaction, mardi, sans autre discussion.

La Résolution Finale: La résolution (HSP/GC/20/CRP.9) décide que les thèmes particuliers des sessions futures de la CA ne devraient pas être choisis deux années à l'avance, mais devraient être sélectionnés par le Bureau de la CA au moins six mois avant la session. Il demande que la réunion de haut niveau et les dialogues se focalisent sur les thèmes choisis par le Bureau, et que le CRP



devrait recommander à la CA-21 de nouvelles propositions pour l'amélioration de la structure et des arrangements concernant l'organisation des travaux de la CA-21 et des sessions futures du CA.

Les Petits Etats Insulaires en Développement: Ce projet de résolution (HSP/GC/20/L.11/Rev.1) a été introduit au, et adopté par, le Comité de Rédaction, mardi, sans amendement.

La Résolution Finale: La résolution (HSP/GC/20/CRP.10) encourage les gouvernements à apporter leur soutien à la Stratégie de Maurice pour la Suite de la Mise en Œuvre du Programme d'Action pour le Développement Durable des Petits Etats Insulaires en Développement, et demande à la Directrice Exécutive d'œuvrer à l'amélioration de la prise de conscience et d'apporter son assistance aux petits Etats insulaires en développement, dans la mise en œuvre des programmes axés sur les établissements humains.

Le Forum Urbain Mondial: Ce projet de résolution (HSP/GC/20/L.3/Rev.3) a été introduit au, et approuvé par, le Comité de Rédaction, mardi, avec quelques amendements mineurs.

La Résolution Finale: Dans la résolution (HSP/GC/20/CRP.11), le CA accueille avec satisfaction l'offre du Canada d'accueil le FUM en 2006 et appelle la Directrice Exécutive à fournir un soutien dans l'organisation.

Le Fonds pour la Réhabilitation des Taudis, de la Fondation des Etablissements Humains d'ONU-Habitat: Ce projet de résolution (HSP/GC/20/L.4/Rev.3) a été introduit au Comité de Rédaction, mardi, et approuvé jeudi, avec quelques amendements mineurs, concernant le rôle de la Fondation des Etablissements Humains d'ONU-Habitat.

Décentralisation et Renforcement des Autorités Locales: Le projet de résolution (HSP/GC/20/L.5/Rev.3) a été examiné dans le Comité de Rédaction, mardi et jeudi. La question a été examinée également durant la réunion de haut niveau, mercredi.

La Résolution Finale: Dans sa résolution (HSP/GC/20/CRP.12), le CA invite les gouvernements et d'autres à apporter leurs contributions au Fonds pour la Réhabilitation des Taudis et demande à la Directrice Exécutive d'accélérer la coopération avec la Banque Mondiale.

Mardi, le projet de résolution a été introduit dans le Comité de Rédaction, où les délégués ne sont pas parvenus à s'accorder sur un libellé demandant à la Directrice Exécutive d'apporter son assistance aux gouvernements dans la promotion de la démocratie. Mercredi, le projet de résolution a été discuté dans la réunion de haut niveau, où, à la fois le concept de décentralisation et le renforcement des collectivités locales, ont reçu un large appui. Jeudi, le projet de résolution a été approuvé dans le Comité de Rédaction, après discussion, entre autres, sur le besoin d'une concertation entre la Directrice Exécutive, l'AGRED et le CRP.

La Résolution Finale: Dans la résolution (HSP/GC/20/CRP.13), Le CA reconnaît l'importance des politiques de décentralisation dans la réalisation des établissements humains durables, conformément au Plan d'action d'Habitat et des objectifs de développement internationalement convenus, contenus dans la Déclaration pour le Début du Millénaire. Il accueille aussi avec satisfaction les évolutions positives vers l'habilitation des autorités locales à contribuer aux dialogues internationaux pertinents. Il demande à la Directrice Exécutive:

- de parachever les lignes directrices encadrant la décentralisation et le renforcement des autorités locales avec le soutien de AGRED et en consultation avec le CRP, et de soumettre les lignes directrices à la CA-21, pour examen;
- de continuer à soutenir le programme de travail de l'AGRED et le renforcement des autorités locales; et
- d'apporter son assistance dans l'élaboration du concept d'observatoire mondial, chargé de la détermination, du suivi et de l'évaluation de la réalité de la décentralisation, de l'imputabilité et de la gouvernance locale, dans le monde.

Il invite en outre les gouvernements à présenter leurs commentaires concernant le projet de lignes directrices et, le cas échéant, à fournir à l'ONU-HABITAT, les contributions financières nécessaires, pour s'assurer de la réussite du dialogue autour de la décentralisation.

Renforcement du Rôle de la Société Civile dans la Gouvernance Locale: Le thème particulier du renforcement du rôle de la société civile dans la gouvernance locale, a été examiné dans le cadre du dialogue tenu lundi au sein de la GC. Le projet de résolution correspondant (HSP/GC/20/L.6/Rev.4) a été débattu dans le Comité de Rédaction, mardi, et a été approuvé dans le Comité de Rédaction, mercredi, en tenant compte des ajouts transmis par la GC, notamment: la mise au point d'un kit outil à l'usage des collectivités locales et des sociétés civiles, pour l'accès aux données concernant la gouvernance locale, et une référence aux valeurs civiques nécessaires au bon fonctionnement de la société.

La Résolution Finale: Dans cette résolution (HSP/GC/20/CRP.14), le CA appelle les gouvernements à créer les conditions institutionnelles et législatives appropriées pour: l'amélioration de l'implication de la société civile dans la gouvernance locale; le renforcement des processus de réformes des gouvernements locaux; et le renforcement des capacités des femmes, des jeunes, des pauvres des zones urbaines et des collectivités locales.

Le CA demande à la Directrice Exécutive: de continuer à collationner les leçons apprises et les meilleures pratiques; à élaborer des kits outils et des recommandations pour les collectivités locales et la société civile, en coopération avec les gouvernements et les partenaires du Plan d'action d'Habitat; et, à insérer une référence à la mise en application de la résolution, dans son rapport général à l'intention de la CA-21. En outre, le CA: recommande que la promotion de l'implication de la société civile dans la prise de décision locale et dans la mise en œuvre des programmes, bénéficie de la considération qui lui est due, dans les activités de suivi d'ONU-HABITAT; appelle la Directrice Exécutive à œuvrer à la promotion de l'implication de la société civile dans les programmes et projets d'ONU-HABITAT; et demande à l'ONU-HABITAT et aux autres partenaires du développement d'apporter leur assistance dans le renforcement des capacités de la société civile.

Les Campagnes Mondiales pour la Sécurité de la Propriété Foncière et la Gouvernance Urbaine: Le projet de résolution (HSP/GC/20/L.7) a été considéré et approuvé après un certain débat, dans le Comité de Rédaction, mercredi.

La Résolution Finale: Dans la résolution (HSP/GC/20/CRP.15), le CA endosse le caractère central des campagnes mondiales, en tant que points d'entrée stratégiques pour une mise en application efficace du Plan d'action d'Habitat, et la nécessité de rendre compte de cette centralité dans la structure de l'organisation, dans le budget et dans le programme de travail d'ONU-HABITAT.

Elle demande à la Directrice Exécutive:

- de s'assurer d'une meilleure visibilité de ces campagnes, à l'échelle mondiale;
- de procéder à l'intégration des principes des campagnes à travers les activités et les programmes d'ONU-HABITAT;
- de soutenir le renforcement des capacités des gouvernements locaux; et
- d'assurer un soutien continu au pays, dans leurs efforts dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de concrétiser les ODM relatifs à l'amélioration des conditions de vie des habitants des taudis, à travers l'amélioration de la gouvernance urbaine et le renforcement de la sûreté de la propriété foncière.

Elle invite également les gouvernements, en mesure de le faire, à apporter leur soutien aux campagnes, en y fournissant des ressources financières.

L'Habitat en tant que Composante du Droit à un Niveau de Vie Adéquat pour les Personnes Vulnérables et Défavorisées:

Ce projet de résolution (HSP/GC/20/L.16/Rev.4) a été examiné et approuvé par le Comité de Rédaction, jeudi. Les délégués se sont accordés sur un paragraphe opérationnel appelant à la protection de l'accès des personnes vulnérables et défavorisées à un habitat adéquat.

La Résolution Finale: Dans sa résolution (HSP/GC/20/CRP.16/Rev.1), le CA encourage les gouvernements à créer des mécanismes pour le traitement des problèmes sociaux, à appuyer les législations favorisant l'accès à l'habitat, à renforcer l'intégration de la parité hommes-femmes dans la planification



municipale, et, demande à la Directrice Exécutive à intégrer la protection des personnes vulnérables et des groupes défavorisés dans les activités et les programmes d'ONU-HABITAT.

L'Évaluation et la Reconstruction après les Catastrophes Post-Conflicts, Naturelles et Induites par l'Homme: Ce point de l'ordre du jour (HSP/GC/20/5) a été examiné sous forme de dialogue, mardi, dans la Grande Commission. La résolution correspondante (HSP/GC/20/L.2/Rev.4) a été examinée dans le Comité de Rédaction, mardi, dans les concertations officielles focalisées sur les principes directeurs proposés, figurant dans HSP/GC/20/5. La résolution a été approuvée dans le Comité de Rédaction, jeudi.

La Résolution Finale: Dans la résolution (HSP/GC/20/CRP.17), le CA prend note des principes directeurs examinés à la FUM II et contenu HSP/GC/20/5, et demande à la Directrice Exécutive d'élaborer les principes directeurs nécessaires à la mise en place d'une politique stratégique concernant le rôle d'ONU-HABITAT, pour examen par le CRP, d'ici fin 2005. Le CA demande en outre à la Directrice Exécutive d'intégrer les perspectives concernant la prévention des risques et la limitation des effets secondaires aux catastrophes, et de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en application de la politique stratégique. Le CA encourage également les gouvernements à procéder à la diffusion et au partage des expériences et expertises acquises en matière d'atténuation des catastrophes naturelles, et les invite à apporter leur soutien aux activités d'ONU-HABITAT axées sur la promotion du développement d'établissements humains durables, dans les situations d'urgences et dans les situations post-catastrophes.

CDD-13: Le rôle d'ONU-HABITAT à la CDD-13 a été traité d'abord dans la plénière, par la Directrice Exécutive et un certain nombre de délégués, lundi, puis, par le Président de la CDD-13, Ashe, et d'autres délégations, dans la réunion de haut niveau, mardi. Le projet de résolution concernant la CDD-13 (HSP/GC/20/L.10/Rev.3) a été examiné dans le Comité de Rédaction, mercredi, puis transmis à des concertations officielles. Les discussions s'y sont focalisées sur le rôle approprié d'ONU-HABITAT à la CDD-13 et dans les cycles d'exécution à venir. Le projet de résolution a été approuvé par le Comité de Rédaction, jeudi.

La Résolution Finale: Dans la résolution (HSP/GC/20/CRP.18), le CA encourage les gouvernements à poursuivre activement l'intégration des trois thèmes, à la CDD-13, et à accorder une priorité à l'eau douce en zone urbaine, l'assainissement et aux établissements humains dans les polices nationales; et ONU-HABITAT à apporter sa contribution à l'aide d'étude de cas et d'enregistrement de partenariats pertinents aux établissements humains. Le CA a également recommandé que ONU-HABITAT devrait être le point focal du travail de veille et de suivi des résultats de la CDD-13, relatifs aux établissements humains, et de la fourniture des options politiques. Le CA invite en outre la Directrice Exécutive à envisager l'insertion du sujet de interrelations entre les établissements humains, l'énergie et le développement durable dans l'ordre du jour de FUM III, et lui a demandé, si le sujet est traité au FUM III, d'élaborer un rapport sur la consommation d'énergie dans les établissements humains, à présenter à la CA-21 et à la CDD-15.

Programme Spécial en matière d'Etablissements Humains, pour le Peuple Palestinien: Ce projet de résolution a été introduit et adopté par la plénière de clôture, vendredi, sans autre discussion.

La Résolution Finale: La résolution (HSP/GC/20/CRP.19) invite la communauté des donateurs internationaux et toutes les institutions financières à apporter leur soutien à l'ONU-HABITAT dans la mobilisation des fonds nécessaires à la couverture du Programme et à aider l'Autorité Nationale Palestinienne dans ses efforts dans le domaine de la construction de l'habitat.

Ordre du Jour Provisoire de la Vingt-et-unième Session du Conseil d'Administration du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains: Lundi, le projet de résolution (HSP/GC/20/L.13) a été examiné par la GC, qui l'a transmis au Bureau du CA. Le projet de résolution présenté par le Bureau a été adopté par la plénière de clôture sans amendement, vendredi.

La Résolution Finale: Dans la résolution (HSP/GC/20/CRP.20), le CA adopte l'ordre provisoire de la CA-21, qui englobe, entre autres, les points suivants:

- élection des membres du Bureau;
- vérification des pouvoirs;
- rapport de la Directrice Exécutive concernant l'état d'avancement des activités d'ONU-HABITAT;
- examen du plan stratégique et institutionnel à moyen terme d'ONU-HABITAT;
- coopération avec les agences et les organismes appartenant au système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales extérieures au système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales; et
- questions soulevées par les résolutions prises par les principaux organes législatifs des Nations Unies d'autres organes intergouvernementaux, et soumises à l'attention du CA.

Les thèmes particuliers de la CA-21 doivent être déterminés conformément à la procédure établie dans la résolution concernant l'organisation et les thèmes de la CA-21 et des autres sessions à venir (HSP/GC/20/CRP.9), qui prévoit que la sélection des thèmes particuliers soit effectuée, par le Bureau du CA, six mois avant le démarrage de la prochaine session du CA, sur avis de la Directrice Exécutive, en concertation avec le CRP.

Programme de travail - Budget du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains, au titre de la Biennale 2006-2007: Ce point de l'ordre du jour (HSP/GC/20/6 et Add.1; HSP/GC/20/9 et Add.1, Add.2; HSP/GC/20/BD/1 et BD/2; HSP/GC/20/INF/5) a été d'abord introduit au cours de la session de lundi de la réunion de haut niveau. Les délégués y ont débattu de la viabilité à long terme de la plate-forme financière d'ONU-HABITAT, certains apportant leur appui au programme de travail et budget proposés, et d'autres faisant objection au barème indicatif proposé pour les contributions volontaires.

Le groupe de contact sur le programme de travail - budget, établi par la GC et présidé par Rosalinda Valenton Tirona (Philippines), s'est réuni mardi après-midi pour mener des délibérations sur ce sujet, en travaillant sur la base du projet de résolution présenté par le Secrétariat (HSP/GC/20/L.1/Rev.6). Un groupe de pays industrialisés a encouragé ONU-HABITAT à élaborer un plan à moyen terme de six ans, en vue de donner une orientation stratégique à son futur programme de travail - budget.

Au sujet du budget de la biennale 2006-2007, quelques délégués ont suggéré qu'il devrait être maintenu au même niveau que celui du budget révisé de la biennale 2004-2005. Plusieurs pays industrialisés ont souligné que la Directrice Exécutive a besoin d'une prérogative explicite de réaffectation des ressources destinées à des fins d'ordre générales. Les pays en développement ont soutenu un avis contraire.

Au sujet du barème indicatif des contributions volontaires, un groupe de pays en développement a proposé qu'un tel mécanisme soit examiné à la CA-21. Plusieurs pays industrialisés y ont fait objection, certains faisant part de leur volonté et de leur promptitude faisant part de leur volonté et se déclarant prêt à considérer, au lieu de cela, des voies et moyens innovants de mobilisation de ressources.

Mercredi matin, la GC a entendu la Directrice Exécutive sur ce sujet. Elle a mis en relief la focalisation des programmes de travail et budget, et a proposé: six nouveaux postes couverts par le budget régulier des Nations Unies; le barème indicatif des contributions volontaires; et le déploiement de 45 GPH.

Plusieurs pays en développement ont apporté leur soutien à la proposition d'introduction du barème indicatif des contributions volontaires, à la CA-21. Le Japon et les Etats-Unis y ont fait objection. Les pays en développement se sont déclarés également favorables à l'idée de déployer 45 GPH. L'UE a suggéré de reporter l'examen de cette proposition à la CA-21.

Mercredi après-midi, le groupe de contact s'est penché sur la révision de texte. Les délégués ont décidé d'y ajouter un nouveau paragraphe autorisant la Directrice Exécutive, à procéder, en cas de déficit ou d'excédent de revenu, à l'ajustement des niveaux d'affec-



tation retenus pour les activités du programme et ce, en concertation avec le CRP. Avec cet accord, les délégués ont approuvé la proposition de budget, qui s'élève à 27.601.000 dollars pour les dépenses d'ordre général et 55.148.000 pour les dépenses d'ordre particulier.

Dans le paragraphe concernant la prérogative accordée à la Directrice Exécutive de réaffecter les ressources à emploi général, un groupe de pays en développement a proposé de plafonner ces réaffectations à un maximum de 30%; d'autres y ont fait objection.

Au sujet du barème indicatif des contributions volontaires, un groupe de pays a proposé l'insertion d'un nouveau libellé demandant à l'ONU-HABITAT à examiner la faisabilité d'introduire des mécanismes de financement innovants dont, entre autres, le barème indicatif des contributions volontaires, pour considération à la CA-21. Les discussions se sont poursuivies jusque tard dans la nuit, mercredi.

Jeudi matin, la Présidente Tirona a présenté le texte révisé. Les délégués se sont accordés sur une proposition amendée demandant à la Directrice Exécutive d'élaborer un plan stratégique et institutionnel, à moyen terme, de six-ans. Le groupe est également parvenu à un compromis sur la réaffectation des fonds, décidant de les limiter à un maximum de 25%.

Le groupe s'est également accordé sur une formulation demandant à la Directrice Exécutive: de communiquer au CRP, toutes les réaffectations et tous les ajustements effectués, dans les rapports financiers trimestriels de la Directrice Exécutive, et de mettre en place une stratégie cadre de mobilisation des ressources. Avec cela, la référence au barème indicatif des contributions volontaire a été supprimée. Les délégués se sont également accordés sur un paragraphe appelant à l'affectation d'une part appropriée du budget régulier des Nations Unies à l'ONU-HABITAT.

La Résolution Finale: La Résolution Finale (HSP/GC/20/CRP.21) confirme le programme de travail et budget au titre de la biennale 2006-2007 tel qu'établi dans le document "Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains au titre de la biennale 2006-2007" (HSP/GC/20/9), avec un budget de 27.601.000 dollars pour les dépenses d'ordre général, et un budget de 55.148.000 dollars pour les dépenses d'ordre particulier. Elle autorise la Directrice Exécutive, en cas de déficit ou d'excédent de revenu, de procéder, en concertation avec le CRP, à l'ajustement des niveaux d'affectation des activités du programme. Elle autorise la Directrice Exécutive à procéder à des réaffectations dans le budget des dépenses d'ordre général, à hauteur maximum de 25%. La résolution demande à la Directrice Exécutive:

- de communiquer au CRP, toutes les réaffectations et tous les ajustements effectués, dans ses rapports financiers trimestriels, et, d'élaborer une stratégie cadre pour la mobilisation des ressources et de la présenter à la CA-21, y compris les options adoptées par les organes des Nations Unies pour l'élargissement de la plate-forme des donateurs et pour l'encouragement des contributions non désignées;
- de présenter aux gouvernements des rapports périodiques sur l'état d'avancement de la mise en application des programmes de travail et budget;
- d'élaborer un plan stratégique et institutionnel à moyen terme, de six ans; et
- d'inviter le Bureau des Services de Supervision Interne à entreprendre une revue des arrangements administratifs actuels à ONU-HABITAT, aux fins de lui permettre de fonctionner de manière plus efficace.

La résolution appelle, enfin, à l'affectation d'une part appropriée du budget régulier des Nations Unies à ONU-HABITAT.

Les Gestionnaires des Programmes d'Habitat: Ce point de l'ordre du jour a d'abord été abordé dans la réunion de haut niveau, lundi, lorsque l'UE a demandé une évaluation de leurs performances à la prochaine CA. Le sujet a également été débattu dans la GC, mercredi, au cours du débat sur le programme de travail et budget, lorsque les pays en développement ont fait part de leur soutien au Secrétariat, qui proposait 45 GPH. L'UE a proposé de reporter le déploiement de nouveau GPH en attendant le résultat de l'évalua-

tion proposée. Le projet de résolution concernant les GPH (HSP/GC/20/L.12/Rev.2) a été ensuite examiné dans le Comité de Rédaction, mercredi, lorsque le délégué a débattu: de l'alignement du travail des GPH sur les priorités du système des Nations Unies et des gouvernements nationaux; des exigences en matière de soumission de rapports; du financement et de l'évaluation; et du déploiement de GPH additionnel au cours de la biennale à venir. Il a été ensuite transmis à des concertations officieuses jusqu'à vendredi matin, lorsqu'un compromis a été atteint, dans le Comité de Rédaction, sur l'évaluation de l'efficacité des GPH et des implications sur les affectations budgétaires.

Le CA, enfin, invite les gouvernements à soutenir la viabilité financière des GPH et à appuyer les bureaux régionaux d'ONU-HABITAT financièrement ou par des contributions en nature.

La Résolution Finale: Dans la résolution (HSP/GC/20/CRP.22), le CA a souligné que les activités des GPH doivent être alignées sur les plans de développement nationaux des pays, et que les activités normatives et opérationnelles devraient être mutuellement soutenues dans le contexte du Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement. Le CA a décidé que les activités des GPH, en concertation avec les gouvernements nationaux, seront principalement focalisées sur: la promotion de l'intégration de l'urbanisation durable; la promotion du mandat global et normatif d'ONU-HABITAT; et, le soutien des activités opérationnelles d'ONU-HABITAT aux échelons national et local. Le CA a également reconnu que les GPH présentent des rapports à la fois aux bureaux régionaux et aux coordinateurs résidents, et de maintenir les gouvernements informés comme il se doit. En outre, le CA a indiqué que les GPH devraient être financés de manière durable, à partir d'une combinaison de contributions du pays hôte et de contributions à emploi général, à emploi particulier, et désignées. Le CA demande encore à la Directrice Exécutive: d'entreprendre une étude stratégique indépendante de la performance des GPH et de leur impact, d'ici fin 2006 et de présenter un rapport à la CA-21; de se conformer à l'affectation budgétaire provenant des contributions à usage général, dans le déploiement des GPH, et de poursuivre ce déploiement à mesure que d'autres sources de financement viennent à être assurées; et d'inclure la question du déploiement futur des GPH en guise de partie intégrante du plan stratégique et institutionnel à moyen terme, en tenant compte de l'évaluation.

Mise en Œuvre et Suivi de l'Objectif de la Déclaration des Nations Unies pour le Début du Millénaire, concernant l'Amélioration des Vies des Habitants des Taudis:

Au cours de la plénière d'ouverture, lundi, la Directrice Exécutive a parlé du caractère inadéquat de l'Objectif 11 des ODM, concernant les Taudis, et a proposé de reformuler cet objectif de manière à ce qu'il stipule "réduire de moitié, entre 1990 et 2020, la proportion d'habitants de taudis, des populations urbaines," en guise de priorité pour la CA-21. Ce point de l'ordre du jour a été ensuite débattu dans la GC, mardi et mercredi, plusieurs pays en développement apportant leur appui à la proposition de reformuler l'objectif 11, et quelques pays industrialisés s'opposant à la réouverture des négociations sur les ODM. Le projet de résolution concernant les ODM (L.8/Rev.3) a été examiné dans le Comité de Rédaction, mardi et jeudi, puis, a été repris dans des concertations officieuses jusqu'à vendredi après-midi.

Les points contentieux étaient: la question de savoir si la Directrice Exécutive ou les gouvernements nationaux, en concertation avec ONU-HABITAT, devaient être en tête et s'il fallait: présenter la proposition à l'Assemblée Générale à la Réunion Evaluative du Début du Millénaire ou à la CA-21; reformuler plutôt les objectifs mondiaux ou les objectifs nationaux; et, reformuler les objectifs ou proposer des interprétations dynamiques de l'Objectif 11. A défaut de compromis, un projet de résolution (HSP/GC/20/CPR.23) a été présenté à la plénière, vendredi après-midi, dans lequel le CA: appelle les Etats membres à accorder l'attention due aux besoins de leurs populations urbaines, dans la mise en application des ODM, en vue de réaliser des établissements humains durables; et demande à la Directrice Exécutive de présenter à la CA-21, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en application de la résolution, et de l'apporter à l'attention de l'Assemblée Générale.



Le Président Kopriva a souligné que, dans sa forme actuelle, le projet de résolution ne rend pas tout à fait compte de la complexité du problème et a suggéré qu'il soit réexaminé et apporté à l'attention de la CA-21. Avec cette remarque, la résolution n'a pas été adoptée.

PLÉNIÈRE DE CLOTURE

Vendredi matin 8 avril, le Président Kopriva a invité les délégués à examiner les rapports provisoires de la GC et de la CA-20. Le Président de la GC, Braun, a introduit le rapport provisoire de la GC (HSP/GC/CW/L.1; L.1/Add.1; L.1/Add.2; L.1/Add.2/Corr.1; L.1/Add.3; et L.1/Add.4), qui a été adopté avec un amendement mineur.

Le Rapporteur Edna Tobi (Nigeria) a introduit le rapport de la CA-20 (HSP/GC/20/L.1; L.1/Add.1; Add.2; Add.3), qui a été adopté avec des amendements émanant des Etats-Unis, sur la référence au barème indicatif des contributions volontaires; le Canada, sur la référence au pays hôte du III Forum Urbain Mondial; le représentant des Jeunes, sur la référence à l'implication des jeunes dans les travaux de la CA-20; et, le Sénégal, sur la reconnaissance des établissements humains comme secteur prioritaire dans la réalisation du développement durable.

L'après-midi, la plénière s'est réunie de nouveau pour adopter les projets de résolutions, traiter les points divers, et entendre les remarques de clôture.

Le Président du Comité de Rédaction, José Luis Casal, a présenté un rapport sur les accomplissements du comité, qui a conclu ses travaux par l'approbation de tous les projets de résolutions qui lui avaient été confiés. Il a également souligné: que le projet de résolution concernant le programme de travail et budget d'ONU-HABITAT a été transmis à un groupe de contact; et que le projet de résolution concernant l'ordre du jour provisoire de la CA-21 a été transmis au Bureau, et qu'il sera présenté par le Président du CA.

Le Président Kopriva a ensuite invité les délégués à adopter ces projets de résolutions sous forme d'un paquet. Au sujet du projet de résolution concernant l'accès aux services de base pour tous, dans le cadre des établissements humains durables, le G-77/Chine a souhaité être inséré en tant que co-parrain de la résolution. Au sujet de l'Habitat en tant que composante du droit à un niveau de vie adéquat pour les personnes vulnérables et défavorisés, le délégué des Pays-Bas a demandé l'insertion d'une référence à l'égalisation des chances pour les personnes handicapées, comme contenu dans la résolution 46/96 de l'Assemblée Générale de l'ONU. Au sujet du projet de résolution concernant l'ordre du jour provisoire de la CA-21, le Président Kopriva a souligné que le Bureau du CA a recommandé que ce sujet soit transmis au CRP pour concertation. Le Bureau a recommandé aussi qu'en décidant de la date de la CA-21, le CRP devrait tenir compte de nombreux facteurs, en particulier, des dates de la CDD-15, et se concerter avec la Directrice Exécutive et le Président de la CDD. Avec ces amendements et ces remarques, 22 des 23 projets de résolutions ont été adoptés.

S'agissant de la résolution concernant le suivi de la mise en application de l'objectif de la Déclaration pour le début du Millénaire concernant l'amélioration des vies des habitants des taudis, le Président Kopriva a souligné que dans sa formulation actuelle, le projet de résolution ne rend pas entièrement compte de la complexité du problème, et a suggéré de la réexaminer et de l'apporter à l'attention de la CA-21. Après la suggestion du Président, la plénière n'a pas adopté la résolution.

Dans ses remarques de clôture, la Directrice Exécutive, Anna Tibaijuka, a déclaré que la CA-20 a été extrêmement intéressante, source de réflexion et réussite. Elle a précisé que les résolutions adoptées réaffirment la vision d'ONU-HABITAT et son rôle dans la concrétisation des ODM et de la mise en application de u Plan d'action d'Habitat, et elle a appelé à joindre les efforts pour relever les défis posés par l'urbanisation rapide et l'urbanisation grandissante de la pauvreté et pour l'édification d'un monde meilleur. Elle a remercié tous ceux qui ont contribué à la réussite de la réunion, y compris le *bulletin des Négociations de la Terre*.

Wojciech Jasi-ski (Pologne), Président du CRP, a encouragé tout un chacun à jouer son rôle dans la multiplication des efforts en faveur des établissements humains durables.

L'Algérie, au nom du Groupe Africain, a fait part de la satisfaction générale du groupe quant au résultat de la réunion, et a assuré que le Groupe travaillera en étroite collaboration avec ONU-HABITAT pour faire avancer la mise en application des résolutions adoptées à cette réunion. Le délégué des Philippines, au nom du Groupe Asiatique, a appelé à la mise en application des résolutions par tous les Etats membres.

La Fédération de Russie, au nom de l'Europe Centrale et de l'Est, a déclaré que les gouvernements devraient travailler en étroite collaboration avec ONU-HABITAT pour la concrétisation des ODM. Le Mexique, pour le Groupe d'Amérique Latine et Caraïbes, a déclaré que les décisions prises à la CA-20 viennent renforcer ONU-HABITAT. L'Allemagne, au nom du Groupe des Pays de l'Europe de l'Ouest et Autres, a souligné le besoin d'améliorer le travail d'ONU-HABITAT en vue d'améliorer les vies de millions de personnes.

Cuba, au nom du G-77/Chine, a déclaré que le résultat de la CA-20 est utile aux travaux futurs d'ONU-HABITAT. Le délégué des Pays-Bas, au nom de l'UE, a accueilli avec satisfaction la résolution concernant le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, et a souligné le besoin de passer des activités de livraison à la production de résultats. Le délégué des Etats-Unis a déclaré qu'il est besoin d'accorder davantage de focalisation sur la direction devant être prise par ONU-HABITAT.

Amos Kimunya, Ministre Kenyan des Terres et de l'Habitat, a souligné le lien étroit existant entre la CA-20 et la CDD-13, en particulier, dans les domaines de l'eau douce et de l'assainissement.

Le Président Kopriva a remercié tout un chacun pour le soutien apporté qui a mené à la réussite de la réunion. Il a clôturé la réunion à 19h.

BREVE ANALYSE DE LA CA-20

Bien que près de 30 ans se soient écoulés, depuis que le Centre des Nations Unies pour les Etablissement Humains a été établi, comme suite à la première Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains, ONU-HABITAT demeure l'un des organes les "plus jeunes" des Nations Unies, promu au grade de Programme des Nations, seulement en 2001. La vingtième session du Conseil d'Administration (CA-20) a été ainsi l'occasion pour ONU-HABITAT de solidifier son mandat et d'améliorer sa visibilité et son rôle au sein du système des Nations Unies, élargissant par la même, la plate-forme de ses donateurs et de ses partenaires, et se fixant même des objectifs plus ambitieux. En effet, c'était là l'occasion de parachever la transformation d'ONU-HABITAT en un programme "à part entière" des Nations Unies, avec un rôle de chef de file dans le domaine du développement urbain, de l'habitat humain et de la réhabilitation des taudis. Cette brève analyse se focalisera sur l'organisation et le calendrier du CA, sur l'Objectif 11 controversé des ODM, sur les discussions visant à la revitalisation d'ONU-HABITAT, et sur les effets possibles des délibérations de cette semaine sur les travaux futurs de son programme et sur d'autres processus internationaux.

MOMENT OPPORTUN POUR L'EDIFICATION

Le moment de la tenue de la CA-20 a été important à la fois, pour ce qui est savoir comment l'organisation des travaux, à la CA-20, a influencé les négociations, et quant au placement de la réunion dans le calendrier des Nations Unies. Du point de vue de l'organisation interne des travaux, la réunion a commencé avec une certaine confusion, peut-être même une insatisfaction, dans les rangs des délégués. Les négociations sur les programme de travail et budget, dans le Comité de Rédaction et dans le groupe de contact, se sont déroulées en parallèle avec, ou même avant, les discussions dans la Grande Commission (GC), qui était supposée informer les délibérations correspondantes. Résultat de quoi, les délibérations au sein de la GC ont eu une audience bien moins nombreuse que prévu par le Président et le Secrétariat. La déception a été particulièrement grande à avoir eu à constater que le débat



sur les ODM n'a susciter que peu de commentaire du parterre, à la GC, et que le sujet soit devenu ensuite un sujet contentieux dans le Comité de Rédaction. Cela a été toutefois rapidement réajusté dans le délai qui restait à la réunion. En fait, l'expérience de ces problèmes d'organisation ont aidé à accélérer l'approbation de la résolution concernant l'amélioration des préparatifs des sessions futures du CA.

Sur le tableau plus grand des processus internationaux, il est donné à constater que la CA-20 a eu lieu juste avant la treizième session de la Commission du Développement Durable (CDD-13) et se trouve placé sur la voie menant à la Réunion Plénière de Haut Niveau de l'Assemblée Générale, consacrée à l'évaluation des progrès accomplis dans la concrétisation des engagements contenus dans la Déclaration pour le Début du Millénaire. Les deux événements n'ont d'ailleurs pas manqué de susciter une grande attention, dans les négociations. Grâce à la résolution prise récemment, par l'Assemblée Générale des Nations Unies, sur la suite à respecter dans le calendrier des conférences, il a été possible d'inverser la tendance du chevauchement des réunions, qui avait cours auparavant, et de prévoir la tenue des sessions du CA juste avant celles de la CDD. Etant donné que la CDD-13 se focalise sur l'eau douce, l'assainissement et les établissements humains, les thèmes qui sont également au cœur d'ONU-HABITAT, le Secrétariat et plusieurs délégations ont souhaité saisir l'occasion pour surmonter la marginalisation passée d'ONU-HABITAT, dans le processus de la CDD, soulignant que les questions urbaines sont centrales et qu'elles touchent, de manière transversale, aux trois thèmes de la CDD-13. La décision finale réserve à ONU-HABITAT, un rôle de "point focal" pour l'accompagnement et le suivi des résultats de la CDD-13, répondant ainsi pleinement à l'appel lancé, par la Directrice Exécutive, à ONU-HABITAT, à "s'impliquer intimement" dans ces activités. Le Résumé du Président, requis par le Président de la CDD-13, Ashe, est conçu de manière à transmettre un "message clair" à la CDD-13, à "rehausser le profil politique des questions urbaines" et à sortir les établissements humains "de l'ombre à la lumière dans le plan d'action international consacré au développement."

Au sujet de la Réunion Evaluative des Nations Unies pour le Début du Millénaire, les participants ont souligné que le processus des réformes des Nations Unies, en particulier en terme de minimisation du double emploi au sein du système onusien, et l'examen de l'état d'avancement de la concrétisation des ODM, sont cruciales pour le travail futur de l'ONU-HABITAT. Ce point a bénéficié de la plus grande attention à la CA-20.

MANQUE-T-IL UNE BRIQUE OU TOUT UN MUR?

Le cadre général de la Déclaration des Nations Unies pour le Début du Millénaire est à l'évidence en train de donner sa forme au travail des agences des Nations Unies, sans implications importantes sur la plupart des donateurs bilatéraux. Toutefois, la Directrice Exécutive a souligné que le problème des taudis est "un mélange toxique hautement concentré" de tous les thèmes de la Déclaration pour le Début du Millénaire. La particularité des ODM dans le contexte d'ONU-HABITAT réside dans la formulation de l'Objectif 11 concernant les taudis, qui est le seul à être formulé sous forme de chiffre absolu (amélioration des vies de 100 millions d'habitants des taudis) et non sous forme de proportion. La première priorité, pour ONU-HABITAT à la CA-20, était par conséquent claire dès le départ: réaliser un consensus autour de la proposition demandant à la Réunion Evaluative du Début du Millénaire, de reformuler l'objectif de manière à stipuler "réduire de moitié, entre 1990 et 2020, la proportion d'habitants de taudis des populations urbaines". Ce point a provoqué "une fissure dans le mur."

La plupart des observateurs sont d'avis que l'objectif actuel est inadéquat, avec sa couverture de seulement 10% de la population mondiale actuelle des taudis, dont le nombre risque de tripler et d'atteindre trois milliards, d'ici 2050, si le problème n'est pas traité. Pour leur part, les pays en développement ont estimé que la réouverture de négociations autour des objectifs contenus dans la Déclaration pour le Début du Millénaire, risque d'aboutir à la suppression totale de la question des habitants des taudis de l'ordre

du jour du début du Millénaire, et quelques pays en développement ont déclaré craindre qu'un objectif plus ambitieux s'avère impossible à atteindre. A l'autre bout de l'éventail, un grand groupe de pays industrialisés a estimé inacceptable que l'objectif actuel soit beaucoup trop modeste et que les progrès accomplis soient pratiquement impossibles à mesurer en l'absence de points de repaire rendant compte de la responsabilité de chaque pays.

Ne disposant plus de temps, les délégués étaient sur le point de soumettre la question au vote, et vu le manque de capacité et de volonté de parvenir à un compromis, la seule option qui restait d'abandonner la proposition de reformuler l'objectif. Une résolution extrêmement diluée concernant la mise en application de l'objectif 11, a été estimée, par le président du CA, comme étant inadéquate pour rendre compte de la complexité du problème, et n'a pas été, par conséquent, adoptée par la plénière. Ce résultat (ou plutôt cet absence de résultat) vient comme une déception inattendue, pour ONU-HABITAT, et il appartient désormais aux pays partisans de la proposition, en particulier, le Groupe Africain, de la pousser vers l'avant dans d'autres instances, et immédiatement à la CDD-13. Plusieurs autres pays qui reconnaissent les limites de l'objectif 11 actuel mais qui s'opposent à sa reformulation, ont proposé des solutions de rechange, comme celle d'une interprétation qui le traduirait en objectifs régionaux et nationaux significatifs.

REDECORER OU RECABLER?

Le thème sous-jacent de la CA-20 consistait à renforcer le mandat d'ONU-HABITAT, qui est à la fois normatif et opérationnel. La question émergeante, par conséquent, était de savoir si ONU-HABITAT devait plutôt devenir exclusivement opérationnel ou réaliser un meilleur équilibre entre ces deux composantes. Certains pays en développement se sont déclarés en faveur d'un passage à un mandat opérationnel, en vue d'impulser la régionalisation et dans l'espoir de figurer parmi les principaux bénéficiaires. Plusieurs pays industrialisés, ont de leur côté, mis en garde contre un élargissement excessif de l'éventail des activités d'ONU-HABITAT, et ont suggéré que le Programme capitalise plutôt sur ses points forts, en œuvrant à la fois, à l'échelon mondial, à travers des activités normatives, et aux échelons régional ou national, à travers des activités opérationnelles. Les thèmes particuliers concernant l'implication de la société civile et l'évaluation et la construction après les conflits et les catastrophes étaient susceptibles d'alimenter ce débat, mais ils n'ont bénéficié que d'une attention limitée, dans la Grande Commission, ou plutôt dans "la Petite Commission," pour reprendre les mots de son président, en raison du chevauchement des programmes des groupes de négociation parallèles. Néanmoins, l'amélioration de la participation de la société civile était évidente à la fois dans les événements spéciaux en marge de la réunion et dans les sessions officielles et en particulier, dans le dialogue sur la question du financement de l'habitat et du développement urbain. Les délégations des pays en développement ont fait l'éloge du travail accompli par ONU-HABITAT dans les situations post-conflit et post-catastrophe, qui, après "l'appel de réveil" sonné par le tsunami de l'océan indien, a grandement accru sa visibilité.

La revitalisation d'ONU-HABITAT a inévitablement donné lieu à des discussions sur le budget, au cours desquels la proposition du Secrétariat d'introduire un barème indicatif des contributions volontaires, suivant l'exemple de celui du PNUE, a été opposée avec acharnement par la plupart des donateurs. Tracer des similitudes entre le PNUE et ONU-HABITAT n'était sans doute pas la meilleure stratégie pour parvenir à un consensus sur ce sujet, compte tenu du fait que le budget d'ONU-HABITAT ne représente que le tiers de celui du PNUE, et que le barème indicatif des contributions volontaires du PNUE est passé par une longue période de gestation et non par une seule réunion du CA. La décision de compromis s'est focalisée sur la fourniture d'une plus grande souplesse dans l'utilisation du budget. Cela a été effectué à travers l'octroi à la Directrice Exécutive, de prérogative de réaffecter les ressources, et l'encouragement de contributions non désignées. Le re-câblage d'ONU-HABITAT reste ainsi tributaire de l'élargisse-



ment de la plate-forme de ses donateurs. Les contributions annoncées par la Suède, l'Allemagne, l'Algérie et la Ville de Dubaï, ont fait naître un certain espoir, à cet égard.

JETER DES FONDATIONS SOLIDES OU CONSTRUIRE DES CHATEAUX DE SABLE?

L'accroissement de l'impact d'ONU-HABITAT sur le terrain, est devenu inextricablement lié à la question du déploiement de 45 nouveaux Gestionnaire du Programme d'Habitat (GPH), un sujet abordé pour la première fois par le CA. Les GPH, en tant que responsables nationaux postés par l'ONU-HABITAT dans les bureaux du PNUD, ont été présentés comme étant un moyen efficace du point de vue coût, d'accroître les activités d'ONU-HABITAT dans les pays en développement, en particulier, les PMA, sans avoir à encourir émoluments et frais de mission de consultants. Un compromis a été atteint entre la position des pays en développement en faveur d'un déploiement immédiat des GPH et qui demandent une meilleure coordination avec les gouvernements nationaux, et l'UE qui souhaite reporter la décision en attendant la conduite d'une évaluation et la discussion du financement nécessaire, à la prochaine CA. La décision de compromis répond aux préoccupations des pays en développement, en permettant la poursuite du déploiement des nouveaux GPH au cours de la prochaine biennale et en prévoyant le respect des priorités nationales, dans leur travail. Le compromis répond également aux préoccupations de l'UE, en précisant que le déploiement des GPH est tributaire de la disponibilité de fonds et en demandant une évaluation de leur performance et de leur impact, en fin 2006.

Dans sa déclaration de clôture, la Directrice Exécutive a qualifié la CA-20 de réunion "extrêmement intéressante, sources de réflexion et réussite". Plusieurs délégations étaient d'avis que des fondations plus solides ont été jetées en terme d'intégration de la dimension urbaine et du renforcement du rôle de l'ONU-HABITAT dans le processus de la CDD et, d'une manière générale, de poursuite de la revitalisation d'ONU-HABITAT, grâce aux budget et programme de travail approuvés. Les autres résultats positifs sont à coût sûr, l'intégration des femmes et l'implication des femmes, comme en témoigne le Forum des Jeunes et la Réunion du Bloc des Femmes d'ONU-HABITAT, et la résolution adoptée en faveur de la parité femmes-hommes et des jeunes dans le développement des établissements humains. La décision, basée sur une proposition de l'UE, concernant l'élaboration d'un plan stratégique et institutionnel à moyen terme contribuera également à l'amélioration à la fois de la crédibilité et à la visibilité d'ONU-HABITAT. Le plan prendra en ligne de compte l'évaluation des GPH, en ajoutant, on l'espère, quelque preuve de leur impact sur l'amélioration de la performance d'ONU-HABITAT. Ceci doit également répondre au souhait des Etats-Unis de voir la CA-20 offrir plutôt "un ensemble de directions" qu'une seule "direction," au travail futur d'ONU-HABITAT. Le risque de bâtir des châteaux de sable, celui de répandre les ressources sur un champ d'activité élargi sans focalisation stratégique, a ainsi été évoqué.

Comme l'a fait remarquer l'Indonésie au cours de la plénière de clôture, la vraie réussite de la CA-20 va dépendre de "ce qui se passera après." Le III Forum Urbain Mondial, en 2006, sera un jalon important, dans la démonstration de ses accomplissements dans le domaine de la parité hommes-femmes et celui de la jeunesse. La CDD-13 et la Réunion Evaluative des Nations Unies pour le Début du Millénaire seront les terrains d'essai les plus immédiats pour l'ONU-HABITAT en tant que programme à part entière des Nations Unies et pour le classement prioritaire de la réhabilitation des taudis. Elles seront toutes deux les instances dans lesquelles la controverse entourant la proposition de reformulation de l'objectif 11 est susceptible de refaire surface. Reste à voir si la communauté internationale sera en mesure de sortir de cette impasse et de s'accorder sur des repaires adéquats, pour un traitement efficace de la pauvreté du milieu urbain.

REUNIONS A VENIR

EXPOSITION INTERNATIONALE 2005: Cet événement aura lieu du 25 mars au 25 septembre 2005, à Aichi, au Japon. Organisé sous le thème "Sagesse de la Nature," la première exposition internationale du 21^e siècle vise à présenter "un modèle de société et de nouvelles directions dans le développement des cultures et des civilisations, en tirant des enseignements de la Sagesse de la Nature, réalisé à travers une large gamme d'interactions entre les peuples du monde." L'Expo, qui est susceptible d'attirer quelques 15 millions de visiteurs, comportera également un Village Mondial des ONG, pour permettre aux ONG d'organiser les programmes d'apprentissage axés sur le développement d'une société durable. Pour de plus amples renseignements, contacter: Yukio Kamino, Co-Chair, International Coordination Committee, OISCA-International; tel: +81-52-569-2108; fax: +81-52-569-2115; internet: <http://www-0.expo2005.or.jp/en/>

TREIZIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE: La CDD-13 se tiendra du 11 au 22 avril 2005, à New York. La CDD-13 sera une réunion de décisions politiques sur les mesures susceptibles d'accélérer la mise en œuvre et la mobilisation de l'action visant à dépasser les obstacles et les contraintes posés à l'ensemble thématique regroupant l'eau douce, l'assainissement et les établissements humains. Pour plus de précisions, contacter the Division for Sustainable Development; tel: +1-212-963-3170; fax: +1-212-963-4260; e-mail: dsd@un.org; internet: http://www.un.org/esa/sustdev/csd13/csd13_2004.htm

SECTION REGIONALE ASIE-PACIFIQUE DES VILLES ET COLLECTIVITES LOCALES UNIES: Cet événement aura lieu du 26 au 29 avril 2005, à Daegu, en République de Corée. Organisé par la Section Régionale Asie-Pacifique des Villes et Collectivités locales Unies (UCLG ASPAC), cet événement se tiendra sous le thème "Mondialisation pour l'Avenir" et traitera des questions suivantes: la décentralisation/l'autonomie à l'échelon local; la mondialisation à l'échelon local; la stratégie pour le développement urbain; la gouvernance électronique; et, la coopération entre les collectivités locales de la région Asie-Pacifique. UCLG ASPAC est l'une des sept sections régionales des Villes et Collectivités locales Unies. Pour plus de précisions, contacter: Local secretariat office; tel: +82-53-601-5051; fax: +82-53-601-5059; e-mail: uclgaspac@excodaegu.co.kr; internet: <http://www.uclg-aspac2005.org/>

SYMPOSIUM DES NATIONS UNIES SUR LA MISE EN ŒUVRE INTEGREE DU DEVELOPPEMENT DURABLE: Ce Symposium se tiendra du 11 au 13 mai 2005, à Nanchang, en Chine. Ce symposium est co-parrainé par le Département des Nations Unies chargé des Affaires Economiques et Sociales, en collaboration avec le Gouvernement Provincial de Jiangxi, et traitera de la mise en œuvre intégrée des buts et objectifs du développement durable. Pour plus de précisions, contacter: Zhu Juwang, Senior Economic Affairs Officer, DESA; tel: +1-212-963-0380; fax: +1-212-963-4260; e-mail: zhu@un.org; internet: http://www.un.org/esa/sustdev/calendar/symposium_announcement.pdf

JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT: Cet événement aura lieu du 1^{er} au 5 juin 2005, à San Francisco, en Californie, aux Etats-Unis. Les festivités de la Journée Mondiale de l'Environnement engloberont des manifestations spéciales axées sur les questions touchant à l'environnement urbain. Chacune des cinq journées de cet événement sera consacrée à un thème: L'Energie en Zone Urbaine (énergies renouvelables et conservation énergétique); Villes en Mouvement (transports); Nouvelle conception des Métropole (la déviation des déchets et l'environnement construit); les Eléments Pures (les aliments, l'eau et l'air); et le Pouvoir des Fleurs (les espaces ouverts, la biodiversité et le verdissement de l'environnement urbain). Pour plus de précisions, contacter: World Environment Day 2005; tel: +1-415-355-9905; fax: +1-415-355-9933; e-mail: info@wed2005.org; internet: <http://www.wed2005.org/>



EDITION 2005 DE LA REUNION DE HAUT NIVEAU ET DE LA SESSION DE FOND DE L'ECOSOC: Cette réunion se tiendra du 29 juin au 27 juillet 2005, à New York. La réunion de haut niveau de l'ECOSOC aura lieu du 29 juin au 1^{er} juillet 2005, et sera consacrée au thème "Réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux contenus dans la Déclaration du Début du Millénaire, et mise en application des résultats des principales conférences et des principaux sommets des Nations Unies: les progrès accomplis, les défis à relever et les opportunités offertes." La session de fond convoquera également: la Réunion de Coordination (5-7 juillet); la Réunion sur les Activités Opérationnelles (8-12 juillet); la Réunion sur les Affaires Humanitaires (13-18 juillet); la Réunion Générale (18-25 juillet); et la conclusion (26-27 juillet). Pour plus de précisions, contacter: Sarbuland Khan, ECOSOC; tel: +1-212-963-4628; fax: +1-212-963-1712; e-mail: khan2@un.org; internet: <http://www.un.org/docs/ecosoc/meetings/meetings2005.html>

QUINZIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LA GESTION DES CATASTROPHES: Cette conférence aura lieu du 10 au 13 juillet 2005, à Toronto, au Canada. Cette réunion planchera sur le thème "La Face Changeante de la Gestion des Catastrophes – Définition du Nouveau Normal." Le programme de la conférence implique des orateurs de nombreuses parties du monde et fournit des opportunités de formation, de travail en réseau pour les participants, y compris les représentants de la Planification /Gestion des Secours d'Urgence, des la Réponse au Situation d'Urgence, de la Recherche en matière de Gestion des Catastrophes, des domaines de planification Environnementale et Communautaire. Pour plus de précisions, contacter: Alyson Will, Conference Coordinator, Absolute Conference and Events; tel: +1-416-595-1414 ext: 224; fax: +1-416-979-819; e-mail: coord@wcdm.org; internet: <http://www.wcdm.org/>

TROISIEME CONGRES MONDIAL DES JEUNES: Cette réunion se déroulera du 30 juillet au 8 août 2005, à Stirling, en Ecosse. Le thème du congrès est "Jeunes travaillant ensemble pour une communauté mondiale durable." Ce congrès mettra en présence de jeunes activistes du domaine du développement, et des professionnels du développement issus des gouvernements et des organismes des Nations Unies, pour l'examen des meilleures pratiques dans le développement conduit par les jeunes, et pour élaborer des stratégies permettant de mobiliser davantage de jeunes à y prendre part. La concrétisation des ODM y sera aussi un thème majeur. Pour plus de précisions, contacter: Ray Bugg, Media and Communications Manager; tel: +44-131-244-7425; fax: +44-795-726-1178; e-mail: ray.bugg@scotland.gsi.gov.uk; internet: <http://www.scotland2005.org>

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES PROBLEMES SPECIFIQUES A L'ENVIRONNEMENT CONSTRUIT DANS LES PETITS ETATS INSULAIRES EN DEVELOPEMENT: Cette conférence se tiendra du 14 au 19 août 2005, à Kingston, en Jamaïque. Se déroulant dans le cadre du SMDD, la conférence traitera des circonstances particulières des PEID, et du rôle des institutions académiques dans ce cadre international. L'événement se focalisera sur les questions touchant à l'environnement construit. Pour plus de précisions, contacter: David Harrison, Dean, Faculty of the Built Environment, University of Technology, Jamaica; tel: +876-970-2242; fax: +876-970-2242; e-mail: daharrison@utech.edu.jm; internet: http://www.cdera.org/cunews/uploads/utech_conf_aug2005.pdf

SEMAINE MONDIALE SUR L'EAU DOUCE: Cet événement aura lieu du 21 au 27 août 2005, à Stockholm, en Suède. Organisé par l'Institut International de l'Eau Douce, de Stockholm. Il s'agit d'une réunion mondiale des principaux experts des secteurs du commerce, de la société civile, intergouvernemental, scientifique, et des secteurs de la gestion de l'eau. Le Symposium de Stockholm sur l'Eau Douce fait partie intégrante de l'événement. Le thème général de l'édition 2005 de la Semaine Mondiale de l'Eau Douce est "Gestion des Basins Versants – les solutions ayant recours aux techniques lourdes et aux techniques douces dans le Développement Régionale." Pour plus de précisions, contacter: the

Stockholm International Water Institute; tel: +46-8-522-139-60; fax: +46-8-522-139-61; e-mail: sympos@siwi.org; internet: <http://www.worldwaterweek.org> et <http://www.siwi.org>

REUNION PLENIERE DE HAUT-NIVEAU DE LA SOIX-ANTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU, SUR LE SUIVI DU RESULTAT DU SOMMET DU DEBUT DU MILLENAIRE: Cette réunion se déroulera du 14 au 16 septembre 2005, au siège des Nations Unies à New York. La réunion est susceptible d'entreprendre une évaluation exhaustive des progrès accomplis dans la poursuite des engagements articulés dans la Déclaration des Nations Unies pour le Début du Millénaire. Cet événement procédera aussi à l'examen des avancées réalisées dans la mise en œuvre intégrée et coordonnée des résultats et des engagements des principales conférences et des principaux sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social et les secteurs en rapports. Pour plus de précisions, contacter: Office of the President of the General Assembly; tel: +1-212-963-2486; fax: +1-212-963-3301; internet: <http://www.un.org/ga/>

PLATE-FORME INTERNATIONALE DU DEVELOPEMENT URBAIN DURABLE: Cet événement aura lieu du 11 au 13 octobre 2005, à Genève, en Suisse. Cette plate-forme impliquant les divers acteurs sociaux englobera trois éléments: une conférence, une exposition et un certain nombre d'ateliers et de manifestations en marge de la conférence. L'objectif de l'événement est de présenter des solutions innovantes dans les domaines des technologies, de la gouvernance, de la société civile et dans les entreprises des zones urbaine, à la fois dans l'hémisphère nord et dans l'hémisphère sud. There will be an emphasis on creating partnerships: public/private; north/south; local/global. Pour plus de précisions, contact: Otto Frei AG; tel: +41-31-311-3566; fax +41-31-311-3567; e-mail: info@s-dev.org; internet: <http://www.s-dev.org>

NINTH SPECIAL SESSION OF THE UNEP CONSEIL D'ADMINISTRATION/SEVENTH GLOBAL MINISTERIAL ENVIRONMENT FORUM: This meeting will be held from 7-9 February 2006, in Dubai, the United Arab Emirates. Pour plus de précisions, contact: Secretary for UNEP Conseil d'Administration; tel: +254-2-623431/623411; fax: +254-2-623929/623748; e-mail: beverly.miller@unep.org; internet: <http://www.unep.org>

III FORUM URBAIN MONDIAL: Cette réunion se tiendra du 19 au 23 juin 2006, à Vancouver, au Canada. Organisé par ONU-HABITAT et le Gouvernement du Canada, cette réunion mettra en présence des institutions publiques et privés, des experts et des dirigeants des quatre coins du monde, pour l'examen des principaux défis posés par l'urbanisation rapide, y compris la durabilité urbaine, et la réalisation des ODM. Les arrangements régissant le fonctionnement du Forum, qui se tient tous les deux ans, sont maintenus à la fois simples et informel pour engendrer des échanges sains et dynamiques sur les questions urbaines. Pour plus de précisions, contacter: Lars Reutersward, Information Services Section, UN-HABITAT; tel: +254-20-623120; fax: +254-20-623477; e-mail: Lars.Reutersward@unhabitat.org; internet: <http://www.unhabitat.org/wuf/2006/default.asp>

VINGT-DEUXIEME SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ONU-HABITAT: Les dates de cette réunion seront fixées par le Comité des Représentants Permanents auprès d'ONU-HABITAT, en concertation avec le Directrice Exécutive et le Président de la CDD. Pour plus de précisions, contacter: Information Services Section, UN-HABITAT; tel: +254-20-623120; fax: +254-20-623477; e-mail: press.unhabitat@unhabitat.org; internet: <http://www.unhabitat.org>